



COUPE DE TARN ET GARONNE CREDIT AGRICOLE

CHALLENGE JEAN JUTGLA CREDIT AGRICOLE

COUPE DES RESERVES O SPORTS

Rappel du règlement de la Coupe des Réserves O Sports

ARTICLE 5 – SYSTEME DE L'EPREUVE

Tous les tours de la Coupe des Réserves sont organisés par tirage au sort intégral.

La durée du match est d'une heure trente en deux périodes de 45 minutes. **En cas de résultat nul, il ne sera pas disputé de prolongations.**

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, le vainqueur sera désigné suivant les dispositions règlementaires en ce qui concerne l'épreuve des coups de pied au but.

ARTICLE 8 – COULEUR DES MAILLOTS

Les joueurs devront porter les couleurs habituelles de leur club. Quand les couleurs des maillots des deux adversaires seront les mêmes ou similaires, le club qui reçoit devra en changer. Sur terrain neutre, le club le plus anciennement affilié gardera ses couleurs.

ARTICLE 12 – ARBITRES EN COUPES OU CHALLENGE

Pour les rencontres de Coupe de Tarn et Garonne ou Challenge Jean Jutglà Crédit Agricole et Coupe des Réserves O Sports et uniquement si des équipes de catégories D4, D5 Seniors se rencontrent les clubs ont la possibilité d'inscrire un joueur remplaçant en tant qu'arbitre assistant. Cette mesure ne s'applique pas, lorsqu'une rencontre oppose un club de D4 ou D5 à une équipe de D1 ou D2 ou D3.